

Pas candidat

PARIS (AFP) — M. Pierre Messmer, qui avait annoncé mardi matin qu'il serait candidat à la présidence de la République française si les autres candidats issus de la majorité gaulliste se retiraient, a annoncé qu'il ne se présenterait finalement pas.

Le premier ministre, dans un communiqué rendu public à 14h45, déclare: "Les conditions posées n'ayant pas été réunies, j'ai décidé de ne pas poser ma candidature à la présidence de la République. Ma décision est irrévocable".

LA TRIBUNE

65e ANNEE — No 42

SHERBROOKE, MERCREDI, 10 AVRIL 1974

★ 15 CENTS

Plein de barbus péquistes dans la Fonction publique

- Un outil de patronage (Parent)
- Morin demande des preuves

Par PIERRE BELLEMARE

QUEBEC (PC) — La Fonction publique est un "outil de patronage", qui profite presque autant à l'opposition péquiste qu'au parti au pouvoir. C'est l'aveu étonnant qu'a fait mardi

le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, à l'occasion de l'étude des nouveaux crédits de son ministère devant la commission parlementaire.

M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition, et l'agressif député de Saint-Jacques, M. Claude Charron,

harcelaient le ministre sur les anomalies et irrégularités relevées dans le secteur de l'embauche des employés occasionnels.

Ils tentaient de lui tirer les vers du nez lorsque M. Parent a subtilement glissé dans le débat: "Je m'inquiète davantage de la présence des péquistes activistes au sein de la Fonction publique".

"Le PQ fait du patronage systématique à l'intérieur du gouvernement où ils placent ses agents d'information aux postes stratégiques", a ajouté le souriant ministre de la région hulloise.

Les porte-parole péquistes, amués, ont répondu qu'ils ignoraient eux-mêmes l'existence d'un présumé réseau de patronage semblable. D'accord pour dire que des sympathisants péquistes puissent travailler pour le gouvernement, après avoir passé par les voies normales de la Fonction publique, comme d'ailleurs des sympathisants libéraux, créditistes ou autres.

Mais laisser entendre que des "agents péquistes s'infiltreraient à l'intérieur du gouvernement, c'est autre chose", a observé le jeune Charron. M. Morin a demandé au ministre de

(Oswald Parent) lui fournir tous les détails en étayant cette "grave accusation" et son collègue Charron s'est dit prêt à faire son mea culpa, si on arrivait à prouver "l'infiltration péquiste".

Le ministre a repris, sourire en coin: "Ne soyez pas naïfs, vous les connaissez mieux que moi, et le public est également au courant".

Lacroix hondit

Le débat semblait s'enliser. On tournait en rond. M. Parent refusait d'en dire davantage et les deux péquistes l'exhortaient à préciser son accusation. Mais toute cette discussion se déroulait calmement, subtilement, sans aucune animosité.

Cependant, M. Louis-Philippe Lacroix, député libéral des Îles-de-la-Madeleine, a fait son entrée à la Chambre et, en s'asseyant, il a invectivé d'injures les "péquistes-communistes-socialistes et tout ce qui finit en ist", selon son expression même.

Il a même porté une attaque à peine voilée contre certains ministres qui, dit-il, "laissent entrer les péquistes au gouvernement, de peur d'être accusés de faire du patronage en favorisant les amis politiques".

"Aux Affaires sociales, c'est plein d'anarchistes, de péquistes, de barbus et de cheveux longs", disait à pleine voix le député Lacroix, pendant que le ministre n'arrivait pas à cacher son large sourire.

Partant de ces "révélations", MM. Morin et Charron ont continué à interroger le ministre.

Celui-ci a toutefois remarqué qu'il ne se tenait pas responsable des paroles de son collègue Lacroix et que "l'infiltration péquiste ne se fait pas de façon aussi élaborée".

En fait, M. Parent a voulu dire que les "péquistes" sont chargés dans certains ministères de l'engagement du personnel qui lui est recommandé par la commission de la Fonction publique.

"L'occupation": Choquette n'était pas au courant

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette n'a pas été mis au courant de la réunion secrète des 46 généraux et colonels de l'Armée canadienne qui se serait déroulée à Montréal, en avril 1972.

Le but de cette rencontre aurait été de préparer les plans d'une prochaine "occupation du Québec" en cas de crise grave, comme celle d'octobre 1970.

Cette nouvelle a été publiée en premier, dans l'édition de mardi du journal "Le Jour", sous la signature du journaliste Gil Courtemanche. Ce plan, selon cette primeur, devrait pouvoir entrer en opération en juillet 1974.

Bien qu'il ait reconnu que la Sûreté du Québec entretenait des contacts suivis avec l'Armée canadienne, M. Choquette a affirmé, hier à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, qu'il n'avait jamais entendu parler de cette réunion, ni avant ni après.

Un cours de préparation à la retraite!

Par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — Le Cégep Bourchemin, campus de Drummondville, prépare l'élaboration d'un cours bien spécial: il s'agit d'un enseignement donné aux travailleurs de 55 à 68 ans pour les préparer à la retraite.

Le titre du cours sera "La retraite: but visé et non fin imposée". Le cours durera de 10 à 12 semaines et s'adressera à des groupes de 30 participants. On prévoit déjà que quatre groupes seront conduits en parallèle des les débuts du cours.

Les sessions, de trois heures chacune, comprendront des exposés donnés par des psychologues qui traiteront du point de l'impact psychique de la retraite, de trois médecins qui traiteront de la santé du retraité, de notaires qui parleront du côté légal, d'avocats qui traiteront de finances, d'une diététicienne qui élaborera sur la nutrition du retraité et de spécialistes en loisirs qui compléteront le bagage de connaissances dans ce sens.

Cette nouvelle a été annoncée par M. Jean-Guy Gauthier, responsable de l'Éducation permanente au Cégep Bourchemin, lors d'une conférence qu'il a donnée aux membres du Club Rotary. Une réunion s'est tenue hier après-midi au CEGEP pour mettre la dernière main à ce projet d'envergure, unique dans la région de Drummondville.

Expulsés de la Chambre

QUEBEC (PC) — Une cinquantaine de manifestants ont interrompu la séance régulière de l'Assemblée nationale, mardi, et le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, a dû faire expulser les manifestants des galeries par les préposés à l'ordre du parlement.

La séance a été suspendue pendant une période d'une demi-heure et les députés ont ensuite repris leurs travaux avec les journalistes et quelques agents de la Sûreté du Québec comme seuls spectateurs.

On en était en plein milieu de la période réservée aux députés pour poser des questions aux ministres lorsque le porte-parole des manifestants, Mlle Paule Evrard, une jeune femme professeur de philosophie au Cégep François-Xavier Garneau de Québec, est intervenue des galeries du public, afin de réclamer le droit de se faire entendre devant une commission parlementaire.

60 cents de plus

QUEBEC (PC) — Avec l'embargo sur les importations de boeuf américain, c'est une subvention de 60 cents la livre que les Québécois devront payer aux producteurs de l'Ouest, si le gouvernement ne fait rien pour corriger la situation.

C'est ce qu'a affirmé hier à l'Assemblée nationale M. Lucien Lessard-PQ-Saguenay, en déclarant qu'il est devenu essentiel que le Québec développe à long terme l'élevage du boeuf de boucherie étant donné qu'il ne produit que 25 pour cent de sa consommation dans ce domaine.



Si des cosmonautes avaient dirigé leur vaisseau spatial sur la planète Sherbrooke, hier... tel est le spectacle qui les attendait... alors qu'un violent combat des forces de la nature contre celles de l'homme battait son plein. (Photo La Tribune, Gavroche)

Une tempête sournoise et impitoyable

Par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — Sournoise et impitoyable, la tempête de neige de mardi, qui a fait voir ses millions de dents toutes blanches, a exaspéré les gens de Sherbrooke et de la région par son sourire blafard et ironique.

Sournoise... elle l'était! Avec ses quelques grains matinaux qui sont apparus, en toute innocence, aux premières heures du jour, sans pour autant alarmer qui que ce soit.

De sournoise, elle est devenue impi-

Saison prolongée

QUEBEC (PC) — En raison de la mauvaise température qui persiste à s'abattre sur le Québec, le ministère des Transports a décidé de prolonger la période d'utilisation des pneus à crampons jusqu'au 1er mai.

Normalement, l'utilisation des pneus à crampons est interdite au Québec du 15 avril au 15 octobre, pour les véhicules pesant 5,000 livres et moins, alors que pour les autres c'est complètement interdit.

toyable en début d'après-midi.

Portées par le souffle d'Eole, dieu des vents, des millions de particules blanches ont mitraillé les Sept Collines de Sherbrooke et les territoires de la région.

Cette tempête du 9 avril, guerrière entre toutes, a ouvert le feu pendant plus de 360 minutes entraînant, dans son attaque, un écran de poudrière où la visibilité se trouvait étouffée.

En effet, à 15 heures, le temps était sombre comme en début de soirée, et le soleil ne parvenait pas à percer le champ de tir.

Plusieurs mutilés

Le feu soutenu de la tempête a rendu la chaussée plus rapide que les rapides du Saint-Laurent, et plusieurs véhicules sont sortis de l'affrontement avec plusieurs blessures.

Entre 13 et 16 heures, plus d'une trentaine d'accrochages se sont produits dans les rues de Sherbrooke, impliquant près d'une soixantaine de véhicules.

Entre 16 et 18 heures, on ne signalait que cinq accrochages.

Heureusement, une seule personne a subi des blessures au cours de cette

terrible bataille, dans un accident survenu vers 13h30, en face du 970 rue King ouest, et il s'agit d'un piéton, Louise Savoie, du 1006 rue King ouest, et elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu, par les ambulanciers de la firme Gérard Monfette.

Interminable

Ne voulant pas lâcher prise, la tempête gagnait du terrain à chaque minute, malgré la contre-attaque soutenue menée par les employés de la voirie de Sherbrooke.

Pendant que ces derniers orientaient leurs efforts vers les points les plus cruciaux et les plus malmenés des Sept Collines, une autre situation critique, provoquée par la force massive de l'attaquante, surgissait en quelque autre endroit.

Quand tout semblait revenir à la normale... tout était à recommencer.

Mastodontes au repos

Le réseau d'autobus de la ville a été perturbé et paralysé de 14 à 19 heures, et, pendant cette période, il était possible de voir sept mastodontes au repos à l'angle des rues King et Wellington.

Seuls les moteurs ronflants de ces

géants de la route indiquaient qu'il ne s'agissait là que partie remise.

La région

La région a essuyé une attaque tout aussi violente et la voirie provinciale a lancé toute son artillerie sur les routes.

Un employé de la voirie a signalé que toutes les routes de la région de Sherbrooke étaient complètement enneigées et, malgré l'offensive violente de la machinerie lourde, la ténacité de l'énergique Terreur Blanche gagnait du terrain à chaque minute.

La Sûreté du Québec ne rapportait aucun incident majeur ou fait digne de mention.

Le réseau provincial d'autobus a annulé les départs pour Québec, St-Georges et Mégantic. Sauf pour ces trois destinations, l'horaire prévu était respecté.

Armistice

Vers 18 heures, les guerriers (neige, vent, poudrière) ont levé le siège et s'en sont retournés dans leur royaume, laissant six pouces de neige sur le champ de bataille.

La fumée poudreuse qui enveloppait

la ville depuis le début du combat s'est dissipée avec le départ de la Terreur Blanche, et il était possible de deviner les silhouettes des maisons et des édifices d'un quartier à l'autre de la ville.

En début de soirée, seuls la chaussée glissante et les pouces de neige accumulés indiquaient la violence du dernier combat des forces de la nature contre celles de l'homme.

Six pouces

MONTREAL (PC) — Les Québécois ont réalisé, mardi, que l'hiver n'était pas encore fini.

Il est tombé six pouces de neige dans la plupart des régions du sud de la province, causant des encombrements dans la ville et réduisant la visibilité sur les autoroutes.

À Montréal comme à Québec, des dizaines d'accidents mineurs de la circulation se sont produits. À Québec surtout on a la grève du transport en commun force les automobilistes à se servir de leurs voitures en plus grand nombre.

Aujourd'hui

A Drummondville

- Les 15 ans et plus (page 6)
- Contrat de \$116,000 (page 6)
- Débrayage aux Editions (page 6)
- Enquête religieuse (page 6)
- St-Joseph: pas de retard (page 6)

Persiflage

Devinez!

Les Sherbrookoïses sont mal informées de la politique municipale et c'est la faute des média d'information: ceux-ci ne peuvent pas deviner ce que font les élus.

Hector

A brûle pourpoint

DRUMMONDVILLE — Le Frère Marcel Deliste, directeur pédagogique du cours secondaire (deuxième cycle) du collège Saint-Bernard, a été nommé hier directeur général de cette institution, suite à la démission, pour raison de santé, du titulaire de ce poste, le Frère Jean-Marie Laliberté. La nouvelle a été annoncée hier aux étudiants à la suite d'une décision prise par la Corporation, tenue en fin de semaine.

L'Association des hommes d'affaires a fait savoir par lettre qu'elle appuyait le conseil dans ses démarches pour faire diminuer les arrêts des trains aux passages à niveau du Centre-ville, sur les voies du Canadien national.

C'est aujourd'hui que sera remis, à St-Hyacinthe, le grand prix de \$125,000 de l'Inter-loto qui fut tiré à Drummondville le 5 avril. L'événement se fera au Club Maskoutain à une gagnante qui, incidemment, est de St-Hyacinthe.

La Commission d'Assurance-chômage avise la population de la région que ses bureaux de Drummondville et de Victoria-ville seront fermés les 12 et 15 avril pour le vendredi saint et le lundi de Pâques.

Le maire Philippe Bernier se rappelle quelquefois l'heureux temps où il pouvait se passer de peigne. Autrefois, le maire aimait bien ses cheveux en brosse mais, depuis qu'il porte les "cheveux longs", il doit se servir du peigne à chaque fois que le vent les emmêle...

On a pu savoir cette semaine que 1,700 automobiles de moins sont volées chaque année à Montréal, depuis la découverte d'un grand réseau de voleurs d'autos à Drummondville en 1971. Les enquêteurs ne croient pas que cette diminution signifie que la disparition du réseau local est totalement responsable de cette situation. Mais ils croient qu'une bonne partie de cette diminution, soit 50 pour cent environ, soit attribuable à la découverte du réseau local. On sait que cette affaire avait fait la manchette des journaux au début de 1971.

On a pu apprendre que la chaîne de magasin K-Mart s'installerait bientôt dans l'édifice, autrefois occupé par la firme Dalfens, à l'intersection des rues Hériot et Dupont.

Quartier St-Joseph: travaux non retardés

DRUMMONDVILLE, (GP) — Le conseiller Roger Marier a fait savoir hier à La Tribune que les travaux ne seraient pas retardés dans le quartier St-Joseph, notamment sur les rues St-Marcel et St-Jean, même si la cité doit retourner une autre fois en soumission. M. Marier tenait à corriger l'impression laissée par une nouvelle publiée dans La Tribune d'hier, à l'issue de l'assemblée du conseil de ville.

M. Marier a précisé que, si l'unique soumission présentée a été refusée, ceci ne signifie pas que de longues négociations seront nécessaires pour en obtenir de nouvelles. En effet, le conseil réclame ces soumissions pour la prochaine séance du Conseil le 22 avril.

Chronique municipale

DRUMMONDVILLE-SUD, (MD) — Lundi soir, le conseil de Ville de Drummondville-Sud tenait une assemblée ordinaire à laquelle participaient le maire et tous les conseillers.

Drummondville Olympique fut à l'honneur lorsque le maire Lucien Morissette proposa un vote de remerciement à l'intention de l'organisme et de son président M. Marc Ruel pour le travail effectué à Drummondville-Sud. Le conseil entérina la proposition du maire.

Les résidents de la rue Des Plaines devront accepter de voir la rue s'élargir à 60 pieds et ce au détriment de leurs terrains car selon M. Montmigny responsable du comité d'urbanisme de la cité, on ne peut aller en deça de cette largeur considérant le fait qu'une loi provinciale demande même 66 pieds.

Le conseil devait repousser une demande d'appui de la ville de Terrebonne pour faire changer l'article 593 de la loi des cités et villes concernant les référendums. La ville de Terrebonne aux prises, semble-t-il, avec des problèmes à ce niveau voudrait qu'au lieu d'exiger 40 citoyens pour qu'il y ait référendum on exige 20 pour cent de la population habile à voter. Ce qui signifierait 2,000 signatures pour une ville de 10,000 habitants. Le maire Morissette devait répondre que 40 citoyens avaient le droit de demander un référendum, que c'était bien ainsi et qu'il fallait laisser jouer la démocratie.

Les brigadiers scolaires front cette année encore au Parc Belmont à Montréal. Le voyage est prévu pour le 8 juin prochain. Selon le maire Morissette, c'est une bonne initiative pour encourager et remercier les brigadiers du travail accompli.

Des demandes de participation à des campagnes de souscription ont été repoussées par le conseil, puisqu'il n'y avait rien de prévu à cet effet au budget. D'ailleurs, le fait qu'on ait enregistré un déficit sur les prévisions budgétaires au cours des deux derniers mois, ne fut certes pas étranger à la décision. Il s'agissait d'une campagne de souscription pour le village inondé de Ste-Clothilde, d'une campagne de souscription pour les Scouts du Canada ainsi que d'un recrutement monétaire aux participants d'un festival de musique.

Suite à la réception d'une lettre de l'Office de protection du consommateur, la cité de Drummondville-Sud devra désormais avant de délivrer un permis à un colporteur s'assurer que celui-ci est détenteur d'un permis de l'Office de Protection du consommateur.

Le conseil a accepté de changer la machine à polycopier, celle-ci ne répondant plus aux besoins. Ils ont cependant refusé de doter les bureaux de l'hôtel de ville d'une machine à timbrer les enveloppes... au grand désappointement, semble-t-il, de Me Bordeleau, qui faisait valoir par exemple le temps qui serait sauvé lors de l'envoi de comptes de taxe. Il est à noter que les conseillers Montmigny et Boisvert se sont offerts pour aller "coller des timbres" lors des encombrements... reste à espérer que Me Bordeleau s'en souviendra...

"On est \$5,000 en dessous pour les deux derniers mois" de déclarer le maire Morissette en parlant du budget. Ainsi par exemple les prévisions auraient été dépassées de \$800 pour les lumières de rues qui ont augmentées, de \$300 au service de la dette. De plus au niveau des loisirs, on aurait aussi dépassé les prévisions avec l'installation de l'Age d'Or au sous-sol du presbytère, les budgets de l'arène et des patinoires ont aussi été dépassés...

A Drummondville, 23,635 habitants de plus de 15 ans

DRUMMONDVILLE, (GP) — La population de Drummondville, établie lors des statistiques de 1970, s'établit à 23,635 personnes de plus de 15 ans, a fait savoir cette semaine Statistiques-Canada.

De ce nombre, 6,470 étaient sans aucun revenu, soit un pourcentage de plus de 25 pour cent.

Quant à ceux qui avaient un revenu inférieur à

\$5,000, le nombre s'établit à 10,765 individus, ont 81 85 femmes, soit près de 50 pour cent des travailleurs ont un revenu inférieur à \$100 par semaine et que 80 pour cent de ce nombre sont des femmes.

Les mêmes relevés statistiques font savoir que 1,170 personnes ont des revenus supérieurs à \$10,000

par année, soit environ 3 pour cent de la population de plus de 15 ans.

La force de travail se composait de 11,416 hommes, dont le revenu moyen est de \$5,742 et de 12,220 femmes, ayant un revenu moyen de \$2,708. Il est à noter que la force de travail est de 804 individus de plus pour les femmes que pour les hommes.

Contrat de \$116,000 accordé à une firme locale

Par Gerald Prince

DRUMMONDVILLE, (GP) — La Cité de Drummondville vient d'accorder un contrat de

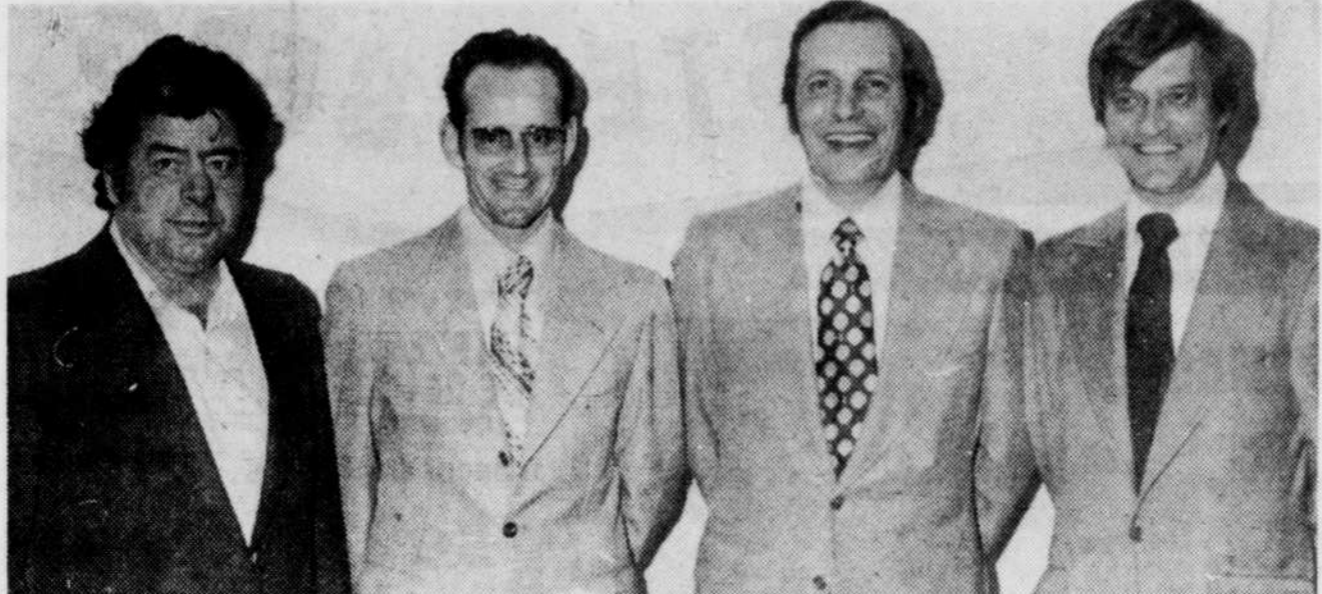
\$116,000 à une firme locale, soit Transport Drummond, pour des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur annexé de Grantham-Ouest, plus

précisément sur le site de l'ancienne piste de courses, en arrière du Motel Le Dauphin. Le montant du contrat est de \$2,000 inférieur aux estimés

préparés par les ingénieurs de la Cité. Le contrat se chiffre précisément à \$116,399.27. Six autres entreprises avaient présenté des soumissions pour effectuer ce travail et tous les prix offerts se situaient entre \$142,000 et \$148,000.

Ce contrat permettra à la Cité de desservir plusieurs lots où se fera de la construction multifamiliale. Il s'agit de la phase 3 du développement de ce secteur.

Par la même circonstance, le conseil a procédé à l'ouverture de plusieurs soumissions importantes. Ainsi, elle achètera deux camions, l'un de 48,000 livres, au prix de \$29,916 et un autre de 27,500 livres, pour \$9,180, toutes taxes comprises, de la firme d'autobus Girardin, qui a présenté les plus basses de deux soumissions.



Voici quelques-uns des principaux organisateurs qui ont rendu possible un échange culturel et sportif entre Drummondville et Ville Brossard: M. Lionel Gagné de Drummondville, M. Emile Fugère de Drummondville, M. Raymond Larose de Ville Brossard et M. Gérard Tessier de la BNE de Drummondville. Les deux groupements se sont réunis lors d'une soirée amicale qui s'est déroulée au Centre Culturel de Drummondville. (Photo La Tribune, par Mario Goupil)

Débrayage aux Editions Graphiques: nouvelle manifestation du front commun intersyndical

Par Michel Dionne

DRUMMONDVILLE — Le Comité intersyndical de la CSN en faveur des employés de la Dennison s'est manifesté une nouvelle fois hier matin en recommandant le débrayage spontané des employés des Editions Graphiques et l'installation d'une ligne de piquetage par les grévistes de la Dennison devant cette industrie. Ce geste posé hier matin illustre

bien la stratégie de débrayage sporadique touchant les principales industries de la ville élaborée par le front commun intersyndical et selon M. Gilles Thivierge, d'autres débrayages de la sorte sont prévus pour les prochains jours, le lieu et le moment étant choisis en fonction de cette stratégie.

Ainsi, de 7 heures à 8 heures hier matin, les 85 travail-

leurs syndiqués, répondant à l'appel du front commun, ont débrayé et refusé de traverser les lignes de piquetage dressées par les grévistes. Pour M. Gilles Thivierge, ce débrayage et cet appui des syndiqués des Editions Graphiques démontrent clairement l'indignation des travailleurs de Drummondville face aux compagnies multinationales qui refusent systématiquement aux

travailleurs québécois le droit qu'ils ont de vivre décemment. En ce qui concerne le moral et la volonté de vaincre des travailleurs en greve depuis le 4 février dernier, soit 9 semaines, M. Thivierge résume la situation par cette maxime qui est en voie de devenir le leitmotiv des travailleurs: "La victoire appartient souvent à ceux qui tiennent une minute de plus".

Conférence du chef de l'opposition

DRUMMONDVILLE (GP) — Le prochain invité de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, à un souper régulier de cet organisme, sera M. Jacques-Yvan Morin, député du comté de Sauvé et chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Dans un communiqué remis à la presse hier, la Chambre rappelle que la conférence se donnera le 22 avril au Manoir Drummond et que le conférencier traitera de son rôle comme chef de l'opposition.

M. Morin est né à Québec en 1931 et a fait ses études à Montréal, aux Etats-Unis et en Angleterre. Il a également occupé plusieurs postes en Europe. Au Québec, il a été l'un des principaux animateurs de la campagne de rejet de la formule Fulton-Favreau et, de 1966 à 1969, il a présidé les Etats-Général du Canada français. Candidat du Parti Québécois en 1970, il est député, mais accède ne 1971 au Mouvement national des Québécois au poste de président. Marie à Elisabeth Gallant, il est père de deux fils. Son père, Arsène Morin, a été pendant 45 ans au service du gouvernement du Québec, notamment comme secrétaire d'Honoré Mercier.



Jacques-Yvan Morin

DORINA DEMANDE REPRESENTANT
Ligne complète pour toute la famille: basculotte, miroirs, chaudière, poêle, robes, pantalons, manteaux, robes longues, vêtements de nuit, etc.
Facile à faire en commission.
Pour informations: 398-7336
au domicile à
C.P. 2, Wilkes Co. Drummondville
JBC 120
P95372

Enquête religieuse: étude du rapport

DRUMMONDVILLE, (GP) — Le fameux rapport sur l'enquête religieuse, qui a été menée à la Régionale Saint-François depuis quelques mois, retiendra à nouveau l'attention lors de l'assemblée des commissaires, lors de l'assemblée de la Régionale St-François, prévue pour ce soir à 20 heures.

C'est l'un des points inscrits à l'ordre du jour. On sait que cette question a été débattue lors de la dernière rencontre en comité et longue-ment exposée dans La Tribune de samedi dernier.

On traitera également du programme institutionnel 1974-75 et de plusieurs points relatifs aux services au per-

sonnel enseignant, notamment la date de vacances, les non-réengagements, les démissions et autres points semblables.

Equipement. Au chapitre de l'équipement, on discutera d'un plan directeur en équipements communautaires et on traitera de l'engagement éventuel d'un technicien en transport.

Plan directeur pour les espaces verts et équipements sportifs du grand Drummondville

DRUMMONDVILLE-SUD, (MD) — Une étude sera bientôt entreprise pour mettre sur pied un plan directeur concernant les espaces verts et les équipements sportifs du grand Drummondville. Les \$25,000 qu'il en coûtera pour effectuer cette étude seront défrayés d'une part par la Commission scolaire qui versera la moitié de la somme soit \$12,500 par la cité de Drummondville qui versera \$4,375 et par la ville de Drummondville-Sud qui, elle, versera \$3,125. Les \$5,000 restant devraient être couverts par les autres municipalités environnantes telles Drummondville-Nord, et autres, si elles acceptent de participer au projet.

de nouveau parcs et installations afin de répondre d'une façon rationnelle à la demande. Pour sa part, le conseil de Drummond-

ville-Sud réuni en assemblée régulière lundi soir a accepté de participer à cette étude pour le montant déjà mentionné.



Claude Dubois sera au Centre Culturel de Drummondville en spectacle, le 19 avril prochain.

CHEVROLET OLDSMOBILE

DÉJÀ 5 ANS DANS NOTRE NOUVEAU LOCAL

VOTRE VENDEUR DE CONFIANCE DES PRODUITS

VENTE — SERVICE — LOCATION

Héroux Thibodeau

875, BOUL. ST-JOSEPH — Drummondville — 478-1395

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS

section du Grand Drummondville

MARDI, LE 16 AVRIL 1974

AU MANOIR DRUMMOND

248, Hériot à compter de 20h.30

TOUS LES MEMBRES EN RÉGLE SONT LES BIENVENUS

- Présentation des états financiers
- Nomination des délégués pour congrès
- Elections
- Divers

Par ordre du Conseil d'Administration
Par Nicolas Beaulieu directeur général

En quelques lignes

VICTORIANVILLE (SB) — Cette semaine, c'est un autre omni praticien de la clinique Notre-Dame qui est de garde au service des soins d'urgence à domicile. Le numéro où il peut être rejoint en cas de besoin est 758-3165.

C'est hier que se déroulait la dernière rencontre du mouvement loisirs amitié, au Centre des loisirs local; on y traitait d'horticulture. La prochaine rencontre aura lieu mardi prochain, le 16 avril et consistera en un après-midi musical. Il sera également question d'astrologie.

La direction du club Richelieu de Victoriaville, dans un communiqué remis à la presse locale informe que trop peu de membres s'efforcent d'assister aux soupers réguliers, qui, selon le communiqué, deviennent de plus en plus intéressants en raison des conférenciers de marque qui y sont invités. La direction invite donc fortement ses membres à faire quelques efforts.

Quelques officiers de l'Escadrille 821 des cadets de l'air de Victoriaville suivront des cours de perfectionnement les 20 et 21 avril prochain, à la base militaire de BFC de Val Cartier. Il s'agit du major Gaston Girouard, officier commandant, du capitaine José Villar, aumônier et de l'officier cadet Yves Roy. Ces officiers n'en seront d'ailleurs pas à leur première expérience du genre, puisqu'ils se sont rendus à la base de Val Cartier pour y suivre d'autres cours les 30 et 31 mars. Ainsi que les 6 et 7 avril derniers. En fin de semaine dernière, le lieutenant Marcel Bégin, était du groupe également.

Un communiqué émis par LQTR informe que plus de 10,000 personnes de la région trifluvienne ont jusqu'à présent apporté leurs témoignages de sympathie à l'action entreprise par le comité trifluvien pour la défense de Soljentsyne. On sait qu'une conférence de presse était donnée à ce sujet par le président du comité, M. Alexis Klimov à l'Université du Québec à Trois-Rivières la semaine dernière.

La régente remettrait sa démission en septembre

WARWICK (SB) — L'assemblée mensuelle du cercle Notre-Dame de Fatima des Filles d'Isabelle de Warwick tenue la semaine dernière en fut une des plus orageuses selon ce qu'a fait savoir la direction de l'organisme. La régente, Mme Jeannine McNeil, a laissé entendre aux 52 membres présents qu'elle remettrait sa démission avec plaisir au cours du mois de septembre prochain pour des raisons de santé.

Il fut cependant décidé par vote secret qu'elle pourrait quand même faire le voyage de cinq jours pour participer au congrès international qui sera tenu à Boston du 9 au 17 août prochain. Toutes les membres lui ont souhaité un bon voyage et une bonne santé à cette occasion.

Nouvelles express

PLESSISVILLE, (GAB) — Le responsable du Bureau des affaires sociales de Plessisville, M. Alcide Pelchat, vient d'être promu à la direction du secteur régional de Drummondville. M. Pelchat était en fonctions à Plessisville depuis février 1972. C'est M. Léon Provencher, directeur de la section de Victoriaville qui prend la responsabilité du Bureau des affaires sociales de Plessisville.

Bureau de Plessisville

Le Bureau de Plessisville des affaires sociales comprend deux agents d'affaires sociales, un agent de bureau et une préposée à la réception. Ce personnel est à l'oeuvre dans les localités de la région, en plus de Plessisville. Ces localités sont: Lemieux, Manseau, Deschailions, Ste-Françoise, Villeroi, Laurierville, Notre-Dame de Lourdes, Ste-Sophie de Mégantic, St-Pierre-Baptiste, St-Jean-Baptiste Vianney. Le bureau des affaires sociales de Plessisville a ses locaux dans l'édifice Matte, soit l'ancien bureau de poste, sur la rue St-Calixte.

PLESSISVILLE — Un important projet à l'étude depuis quelques mois à l'Association chasse et pêche de Plessisville vient de donner suite à son objectif dans le domaine de la pêche. La réalisation est rendue possible par la collaboration de la Ville de Plessisville; cette dernière consent à louer à l'ACP à des conditions très avantageuses, ses installations situées sur la rue St-Jean.

Il s'agit de l'ancienne usine de pompage de l'aqueduc municipal et du réservoir de cette usine; bâtisses, machineries et bassins ne sont plus utilisés depuis que la Ville de Plessisville a son nouveau réseau d'approvisionnement en eau potable et un centre moderne de filtration. La location est conclue pour jusqu'au 31 janvier 1975 et l'option est renouvelable automatiquement par la suite.

Le président de l'Association chasse et pêche de Plessisville, M. Daniel Bouffard, et ses collaborateurs se sont donnés trois ans pour réaliser leur projet, en procédant par étapes.

PLESSISVILLE — Des attractions spéciales seront présentées au public qui visitera l'Expo de camping et de sports d'été, à Plessisville, les 3, 4 et 5 mai. Parmi ces activités on remarque principalement des démonstrations de dressage de chiens encore utilisés dans le Grand-Nord canadien pour le traîneau. Un expert dans ce domaine, M. Claude Coutou, sera sur les lieux pour ces démonstrations, à l'École des métiers de Plessisville durant la période de l'Expo qui aura ses kiosques et installations au même endroit. M. Coutou s'intéresse particulièrement à la survivance des races de chiens esquimaux et a déjà pris part à des programmes, à la télévision, comme "Altitude 55".

Le "Choeur de la bonne humeur", une chorale de Plessisville, donnera un concert pour l'ouverture des activités, le soir du vendredi, 3 mai. Pour le samedi après-midi, 4 mai, les organisateurs ont prévu un programme intéressant pour les jeunes qui seront les visiteurs en évidence pour cette période de l'Expo de camping et de sports d'été.

PLESSISVILLE — Une initiative prise pour la première fois, à Plessisville, par les conseils paroissiaux de la pastorale a connu un succès qui a dépassé toutes les prévisions. Il s'agissait d'une marche du pardon à laquelle toute la population avait été invitée à participer. L'idée de cette "Marche du pardon" était de faire prendre conscience de la nécessité de la réconciliation, du pardon à l'occasion de l'Année sainte et dans une manifestation religieuse publique en plein air. Le but a été pleinement atteint et les responsables ont tenu à souligner la collaboration de tous pour le résultat obtenu.

Pour la réalisation de cette "Marche du pardon" à Plessisville, les conseils paroissiaux de la pastorale ont profité de la collaboration des prêtres de St-Calixte et Notre-Dame de Fatima ainsi que de religieux et membres de communautés oeuvrant dans la ville.

Sentences: trois ans à Houle, un an à Desloges et six mois à Ramsay

ARTHABASKA, (SB) — Trois ans, un an et six mois. Telles ont été les sentences qu'a prononcées le juge Paul Miquelon de la cour du Banc de la Reine à Arthabaska pour Denis Houle, Marcel Desloges et Jean-Paul Ramsay hier au palais de justice d'Arthabaska à la suite du procès des trois individus ont subi au cours du mois de mars derniers pour vol qualifié sur la personne de Réjean Lavigne le 7 avril 1973.

Le juge Miquelon, en même temps qu'il faisait connaître ses sentences, expliquait ce qui le motivait à les donner de la sorte: "A Ramsay, a-t-il dit, je donne six mois de détention seulement, parce qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires et qu'à mon avis, il est le plus réhabilitable des trois. Cependant, j'estime que ces six mois seront l'occasion pour lui de réfléchir assez profondément à ce qu'il a fait".

De la sentence de Desloges, Me Miquelon a fait voir qu'une année de détention s'avérait probablement suffisante étant donné que son dossier judiciaire ne faisait pas état de violence et qu'il avait été bien servi avec deux ans de pénitencier pour possession de stupéfiants. Selon le juge, une année passée derrière les barreaux pourra être également l'occasion pour le détenu de réfléchir un peu.

C'est à Denis Houle que le juge s'est particulièrement et plus longuement adressé au moment du prononcé des sentences: "Je crois que vous avez été le leader dans cette affaire, lui a-t-il reproché et vos antécédents judiciaires prouvent que vous êtes violent, je n'ai particulièrement pas aimé les menaces que vous avez faites à Lavigne à l'enquête préliminaire. Je dois donc donner trois ans de détention et je vous suggère de tout laver votre passé pour recommencer à neuf". Il est à souligner que Houle a été condamné à deux reprises pour voies de fait et qu'il devra faire face à d'autres accusations semblables.

Desistement à l'appel. Interrogé après les prononcés de sentence, l'avocat de Houle, Desloges et Ramsay, Me Pierre Beaudette, a laissé entendre que ses clients avaient été chanceux de ne recevoir que 3 ans, 1 an et six mois, et que pour cette raison, il déciderait vraisemblablement de ne pas en appeler devant la cour d'appel du Québec. On sait que les détenus étaient passibles de prison à vie et qu'une cour d'appel pourrait bien ajouter aux sentences servies par le juge Miquelon.

Seconde Chronique municipale Ste-Victoire

Deux des trois individus qui ont été condamnés à détention par le juge Miquelon hier au palais de justice d'Arthabaska pour vol qualifié sur la personne de Réjean Lavigne ont plaidé coupables sur une accusation similaire, mais sur la personne de Michel Lavigne, la deuxième victime du vol avec violence du 7 avril 1973.

Les deux qui ont plaidé coupables sont Denis Houle et Jean-Paul Ramsay et ils ont reçu chacun une sentence concurrente soit de 3 ans pour le premier et 6 mois pour le second qu'ils devront purger en même temps que leur première sentence. C'est donc dire que leur détention ne sera pas allongée.

Marcel Desloges, qui avait de recevoir sa sentence sur la première accusation à maintenu qu'il n'était pas coupable, a plaidé non-coupable sur la nouvelle accusation, à la grande surprise du juge, a-t-il semblé, et même à la surprise de son avocat, Me Miquelon a donc remis son procès au prochain terme, c'est-à-dire en mars prochain, mais Me Beaudette qui s'entretenait avec le journaliste de La Tribune après la levée de l'audience a laissé entendre que Desloges reviendrait probablement sur sa décision.

Le conseil municipal de Ste-Victoire, lors de son assemblée régulière du mois d'avril, a approuvé une liste de comptes de dépenses de \$8,076 pour le mois de mars. Les deux plus hauts comptes approuvés ont été ceux de Warwick Construction Inc. au montant de \$3,872 comme cinquième versement pour l'entretien des chemins d'hiver et de Jacques Gaudreau au montant de \$3,754 pour le ramassage des vidanges des mois de février et mars.

Le rapport du mois de mars, lu à l'assemblée, a relevé que \$2,042 ont été perçus en taxes de vente et \$179 en taxes d'amusements. Les intérêts de la société de fiducie ont rapporté \$205.

Le conseil a consenti des souscriptions de \$100 et \$50 aux organisations CCCJ (Voyage étudiants) et Ambulance St-Jean.

La municipalité avisera le ministère des Transports qu'elle est désireuse d'obtenir la subvention promise pour l'entretien l'hiver des chemins pour la saison 73-74 sur une longueur de 28.08 milles au taux de \$425 du mille.

Le conseil avisera d'autre part le ministère des Transports que la municipalité, ayant les fonds nécessaires, désire contribuer aux travaux d'amélioration du chemin, rue Cartier, sur une longueur de 1.23 mille.

Le projet de verbaliser les rues Aux Eboulis a été remis à une séance subséquente parce que le service d'urbanisme exige un plan préparé par un arpenteur-géomètre et comportant le tracé et les dimensions définitives des rues en question.

Le conseil avisera l'avocat Jean Moisan que la municipalité ne peut remettre à M. Walter Roux le bout de rue Romulus non utilisée que ce dernier avait cédé à Ste-Victoire. Cette décision a été prise après consultation de l'aviseur légal de la municipalité.

Le conseil, après étude de la question, a approuvé le contrat à intervenir entre la municipalité et l'entrepreneur Jacques Gaudreau pour la cueillette des vidanges. Le contrat est au montant de \$22,420 pour l'année 1974, ce qui représente \$27 par unité de logement.

La municipalité paiera \$25 par mois à la Société d'agriculture pour la location du bureau du secrétaire municipal et de la salle servant aux assemblées municipales.

Warwick

WARWICK (SB) — Le conseil municipal de Warwick, lors de son assemblée régulière d'avril, a approuvé la liste des comptes de mars au montant de \$8,073 et la liste des comptes d'aqueduc au montant de \$1,967.

Le conseil a consenti des souscriptions de \$25 et \$10 à "Les concours de musique du Québec, section Mauricie-Bois-Francs" et à l'Association du diabète du Québec, mais a remis à l'étude une demande de souscription du Comité de secours aux sinistrés de Ste-Clothilde.

La municipalité paiera à même son règlement 431-73 les honoraires professionnels de l'Est Inc. au montant de \$6,535 (70 pour cent des honoraires globaux de \$9,335) relativement au poste de pompage.

Le conseil a accepté de procéder au paiement de \$1,500 pour sa participation 1974 au comité intermunicipal de développement industriel dont fait partie aussi les villes de Victoriaville et Arthabaska.

Le trésorier de la Corporation municipale, M. Benoit Carignan, et le conseiller Jean-Claude Beauregard ont été délégués par le conseil à prendre part à des journées d'étude à l'intention des officiers municipaux des Cités et Villes du Québec pour l'éventuelle mise en application du manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec organisées par le ministère des Affaires municipales.

C'est la soumission de Victoriaville Automobiles Inc. qui a été retenue par la ville pour l'achat d'une nouvelle auto-patrouille du service de police de Warwick. La soumission a été faite au montant de \$3,664.

La ville a approuvé le plan de l'arpenteur géomètre André Morin relativement à la subdivision d'une partie de lot pour l'ouverture de nouvelles rues de cinquante pieds de largeur.

Le choix de la compagnie "International Water Supply" a été retenu par la ville à titre de sous-traitant en mécanique dans le cadre des travaux de construction de la station de pompage en vue du projet de l'établissement d'un nouvel aqueduc à Warwick.

Concernant cette construction, la firme Gaston Beaudette a été autorisée à commander immédiatement l'achat des pompes de la station en raison des délais de livraison de tels produits actuellement.

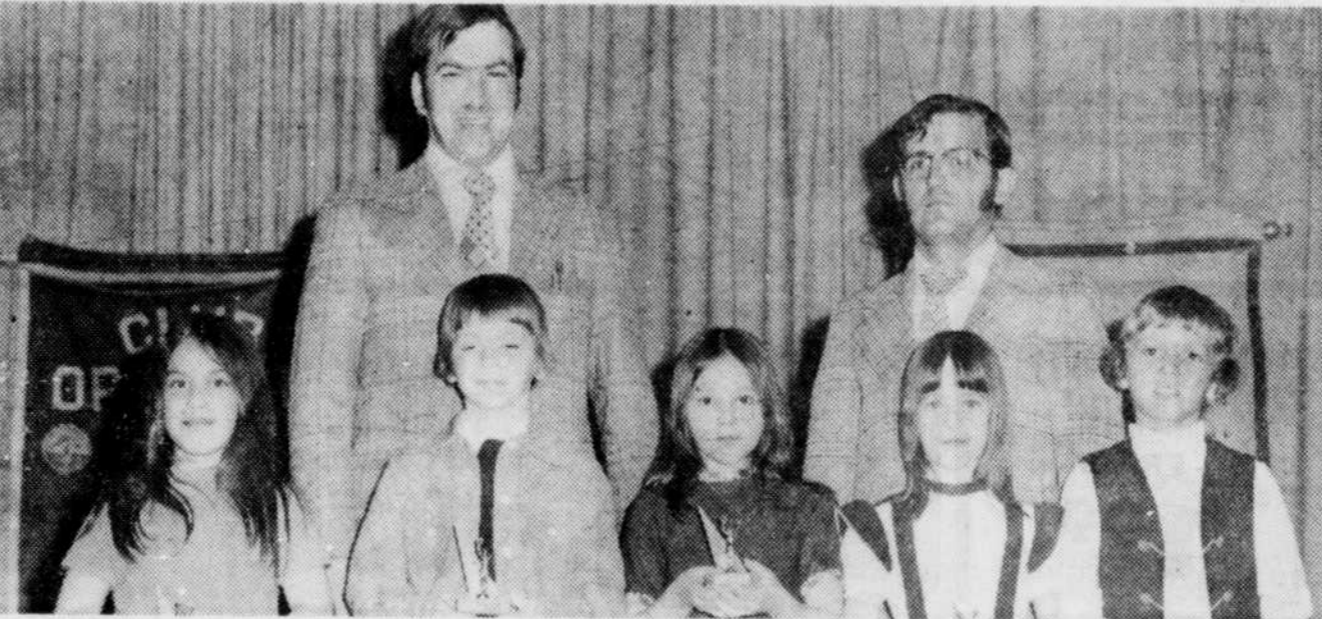
Le conseil a résolu de demander l'autorisation de contracter un emprunt temporaire au montant de \$73,030 à la Commission municipale du Québec pour payer le coût d'installation de la conduite d'amenée d'eau dans le cadre du projet d'un nouvel aqueduc.

Un avis de motion a été donné pour que lors d'une séance subséquente pour qu'un règlement devant modifier le règlement de construction actuel soit présenté afin d'établir un minimum concernant les dimensions d'une résidence à l'intérieur des limites de la ville.



Provision d'eau

Dans quelques jours, cette eau limpide pourra devenir miraculeuse à l'heure où les chrétiens d'en faire provision abondante pour le reste de l'année... (Photo La Tribune, Victoriaville, Serge Beaucher)



Débat oratoire

Voici les cinq finalistes (étudiants du cour élémentaire, premier cycle), au débat oratoire: de gauche à droite, 1ère rangée, André Beaudoin, école Chanoinet Boulet, Plessisville; Martin Dubois, école Se-Famille, Plessisville; Renaud Pelletier, Inverness; Danielle Simoneau, école St-Calixte, Plessisville; Christian Poirier, St-Pierre-Baptiste; deuxième rangée, même ordre: Gérard Lessard, président du club Optimiste, et Bruno Hébert, responsable de l'organisation du débat oratoire.

Selon Fortin, le fédéral devrait prêter au CN à des taux de 1 à 2% au lieu de 6 à 8%

VICTORIANVILLE (SB) — Le député fédéral du comté de Lotbinière, M. André Fortin, a demandé une intervention en Chambre des Communes la semaine dernière pour demander au ministre des Finances, M. John Turner, s'il est prévu d'accorder à la compagnie des Chemins de fer Nationaux l'autorisation de contracter un emprunt du ministère des finances.

National si ce prêt était consenti ainsi qu'il l'avait été l'année dernière, a demandé quelles avaient été les conditions d'emprunt l'an dernier, à quel taux d'intérêt le prêt avait été consenti et sur combien d'années s'échelonnait le remboursement.

le gouvernement prêtait l'argent des citoyens et que le CN remboursait avec l'argent des citoyens et que cela équivalait à se prêter à soi-même, le gouvernement devrait prêter à des taux de 1 à 2 pour cent au lieu de 6 à 8 pour cent.

Compte des votes retardé par de la contestation

VICTORIANVILLE (SB) — La présidente de la Société d'histoire du comté d'Arthabaska, Mme Marguerite H. Moisan, a informé lors d'une entrevue téléphonique que le compte des votes dans le cadre du concours d'identification des pavillons de la polyvalente de Victoriaville n'a pas encore été fait, mais qu'il est sur le point de l'être.

A la réponse du ministre qui a laissé savoir que les prêts consentis au CN et à la compagnie Air Canada en vertu du projet de loi C-5 le seraient à des taux inférieurs aux taux commerciaux en vigueur, le député de Lotbinière a rétorqué qu'étant donné que

de décembre dernier le conseil étudiant s'était opposé à ce concours, mais qu'après avoir rencontré la direction de la Société d'histoire, il avait accepté de coopérer. Le groupe qui a contesté le concours dernièrement était un autre groupe, mais on a tout de même dû retarder la votation qui pourra maintenant être faite sous peu. Selon Mme Moisan, la participation au concours semble avoir été plus forte qu'habituellement à Arthabaska qu'à Victoriaville et dans les caisses que dans les banques, mais il est encore trop tôt pour connaître la participation réelle à chaque endroit. Des que les résultats seront connus par la Société, a finalement fait savoir la présidente de l'organisme, ils seront communiqués à la population. On se souvient qu'au mois

Office d'habitation: bilan de \$479,231

VICTORIANVILLE (SB) — Dans le rapport de ses états financiers au 31 décembre 1973 qui a été remis aux autorités municipales de Victoriaville la semaine dernière, l'Office municipal d'habitation de Victoriaville a présenté un bilan de \$479,231. Dans les actifs à court terme, les montants enregistrés ont été de \$29,113 alors que les immobilisations se sont chiffrées à \$450,118. Les passifs à court terme se sont pour leur part chiffrés à \$29,540 et les passifs à long terme à \$449,922. La somme gymnastique artistique de la globale de ces deux passifs étant soustraite de \$231 en capital, le montant total des passifs s'élevait donc à \$479,231.

GARAGE GILLES LAROCHE
REMORQUAGE — RÉPARATIONS GÉNÉRALES
SPECIALITÉ: TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES
de toutes sortes — Garantie 90 jours
TEL: 359-2323
ST-REMI DE TINGWICK

Le sport à Thetford

Grands vainqueurs de la saison...

THETFORD MINES, (AG) — Les ligues de hockey mineur de Thetford Mines ont clôturé leur saison alors que furent présentées les séries finales de toutes les catégories. Ces séries n'étaient que d'une seule partie.

Chez les Atomes, c'est-à-dire les jeunes de 6, 7 et 8 ans, les Elephants ont décroché le championnat, en remportant une victoire de 4-3 en supplémentaire sur les Mammouths. Geno Potvin a marqué deux buts pour les vainqueurs, tandis que Alain Fournier a complété le pointage. Steve Filion a réussi les trois filets des perdants.

Dans la catégorie Mosquito "B", les Castors ont emporté au compte de 1-0 sur les Lièvres. L'unique but a été marqué par François Quirion.

Dans la classe Mosquito "A", les Lions ont remporté le championnat en éliminant les Guépards 4-1. Michel Drouin a fait scintiller la lumière rouge à deux reprises, tandis que les autres compteurs ont été François Carrier et Mario Lehoux.

Chez les Pee Wee "B" le Frontenac a eu le meilleur sur le Salaberry 5-2. Réjean Rousseau s'est mis en évidence pour les gagnants avec quatre buts, tandis que l'autre filet a été l'oeuvre de Roger Blais. Jean Mercier a obtenu

Plus de sept mois d'entraînement...

DRUMMONDVILLE, (MG) — Les jeunes filles du Club de Commission scolaire régionale puis septembre dernier en prévision de la compétition inter-régionale annuelle qui se tiendra samedi le 30 avril courant à Victoriaville.

Le Club compte cette année encore sur d'excellentes gymnastes telles les Carmen Audet, Brigitte Bourbeau, Andrée Charette, Suzanne Leclerc, Céline et Guylaine Vachon. Parmi les nouvelles figures, on remarque les Marie-Andrée Marchand, Manon Dozois, Marielle Tougas, Lucie Roy et autres.

Les parents et amis des gymnastes sont très cordialement invités à venir encourager leurs jeunes filles; il est certain que la présence de nombreux supporteurs locaux aura un effet psychologique sur ces athlètes de la gymnastique artistique.

Les gymnastes se sont pliées au cours des derniers mois à un conditionnement physique très spécial. D'ailleurs, les entraîneurs désirent féliciter leurs jeunes athlètes qui ont manifesté beaucoup de bonne volonté tout au long de l'année et désirent leur souhaiter tout le succès qu'elles méritent lors de la prochaine compétition.

neurs du club désirent remercier d'une façon très particulière MM. Claude Boucher des Services récréatifs de Drummondville, M. Miché Dauphinais qui est animateur en éducation physique à l'élémentaire, Robert Piau qui est responsable sportif et socioculturel à la Commission scolaire régionale et Jean-Jacques Marchand qui est directeur à l'école polyvalente La Poudrière, pour l'encouragement fraternellement manifesté à la cause de la gymnastique artistique.

Cent inscriptions déjà

DRUMMONDVILLE, (MG) — Une semaine seulement après le début des inscriptions, le Drummondville Olympique compte 100 inscriptions au baseball mineur. Les jeunes ont répondu immédiatement à l'invitation lancée le 1er avril.

A ne pas oublier également que les inscriptions se poursuivront jusqu'au 30 avril. Tous les intéressés peuvent s'inscrire en se procurant la formule distribuée à cet effet dans toutes les écoles de Drummondville et de Drummondville-Sud.

Le Drummondville Olympique compte accueillir 600 jeunes à l'intérieur de la Ligue de baseball mineur Drummondville et Drummondville-Sud pour la saison 1974 les intéressés feraient bien de se presser s'ils désirent une place dans cette ligue.

Derniers cours de natation

DRUMMONDVILLE, (MG) — Le Service des loisirs de Drummondville dispensera sa dernière session de cours pour natation pour adultes et sa dernière session de cours pour bébés-nageurs à compter du 6 mai à la piscine du Centre culturel.

Les cours de natation pour adultes seront dispensés les lundis et mercredis en soirée, entre 20h. et 22h. Une série complète comprend dix leçons.

Par contre, les cours pour bébés-nageurs se donneront les lundis et mercredis après-midi, entre 14 heures et 16 heures. La session comprend également 10 leçons.

Ces deux séries débutent le 6 mai pour se terminer le 5

Le sport à Victoriaville

Les chances sont partagées

VICTORIANVILLE, (AC) — Les séries éliminatoires sont maintenant lancées dans la ligue de ballon-bâton intramural du Cégep de Victoriaville. Déjà deux matches ont été disputés depuis lundi entre les Aigles et l'équipe des professeurs; les résultats à ce jour donnent autant de chances aux uns qu'aux autres puisque chaque équipe a cumulé une victoire dans la finale.

L'équipe des professeurs remportait le premier match par le compte de 2-1 sur les Aigles. De justesse d'ailleurs, puisque les deux équipes affichaient 1-1 au début du troisième tiers. Chez

Plus qu'un match à jouer

VICTORIANVILLE, (AC) — il ne reste plus maintenant qu'un seul match à jouer dans la ligue de ballon-bâton intramural du Cégep de Victoriaville. L'issue de la saison ne sera toutefois connue qu'à la toute fin puisque deux équipes cumulent le même nombre de points au classement, soit 14 points et 7 victoires: le Collégial II et le Collégial I.

Deux autres matches étaient disputés cette semaine, consolidant l'avance des équipes collégiales. Le Collégial II remportait en effet le premier match par le compte de 59-49 sur l'équipe des professeurs que l'on nomme aussi le "Babou". Les deux principaux

Quilles

DRUMMONDVILLE, (MG) — La saison régulière de la ligue de quilles City Lebat "50" est maintenant close du dimanche dernier ayant lieu la présentation du dernier programme régulier de la saison 73-74.

L'équipe de A. St-Pierre et Fils Ltee a terminé au premier rang avec un score de 1-2 point d'avance sur le Nadeau et Nadeau Inc. Sur le plan individuel, le plus haut score de la semaine a été réussi par Robert Blouin qui a été élu d'une part de 215 Du côté du plus haut triplé, il a été réalisé par Daniel Plante 49-5-5.

Roger Provancher a conservé la meilleure moyenne de la saison soit 167, il était ballonné de très près par Gaston Nadeau qui a conservé une moyenne de 164 par partie. Le plus haut score de la semaine fut l'oeuvre de Paul-Henri Labrecque qui a enregistré un manistral 7-7. Patrick Lampron s'est distingué en marquant le plus haut triple de l'année soit 4-3.

Voici d'ailleurs le classement final des équipes:

1. A. St-Pierre & Fils Ltee	56
2. Nadeau & Nadeau Inc.	55 1/2
3. Bourbeau Auto Emr.	55 1/2
4. Autobus Drummondville Ltee	51
5. Le coin du meuble usagé	50 1/2
6. Dan Sports Emr.	50 1/2
7. Rest-bar sortie 114 Trans-Can.	48
8. Proxi-Cole Ltee	47 1/2
9. Fleuriste St-Damase Emr.	46 1/2
10. Bar Salm La Cachette	46
11. Service LaReco-Print Emr.	38
12. Duchesneau & Fils Ltee	34

LA TRIBUNE
VUE et LUE par PLUS de 200,000 PERSONNES tous les jours

Le sport à Drummondville

LES MARQUEURS

Noms	Pts
Gérard Cyr	185
Jean Turgeon-Chif	177
Carl Picard	139
François Ribeau	121
Pierre LeBlond	114
Jacques Braudon	113

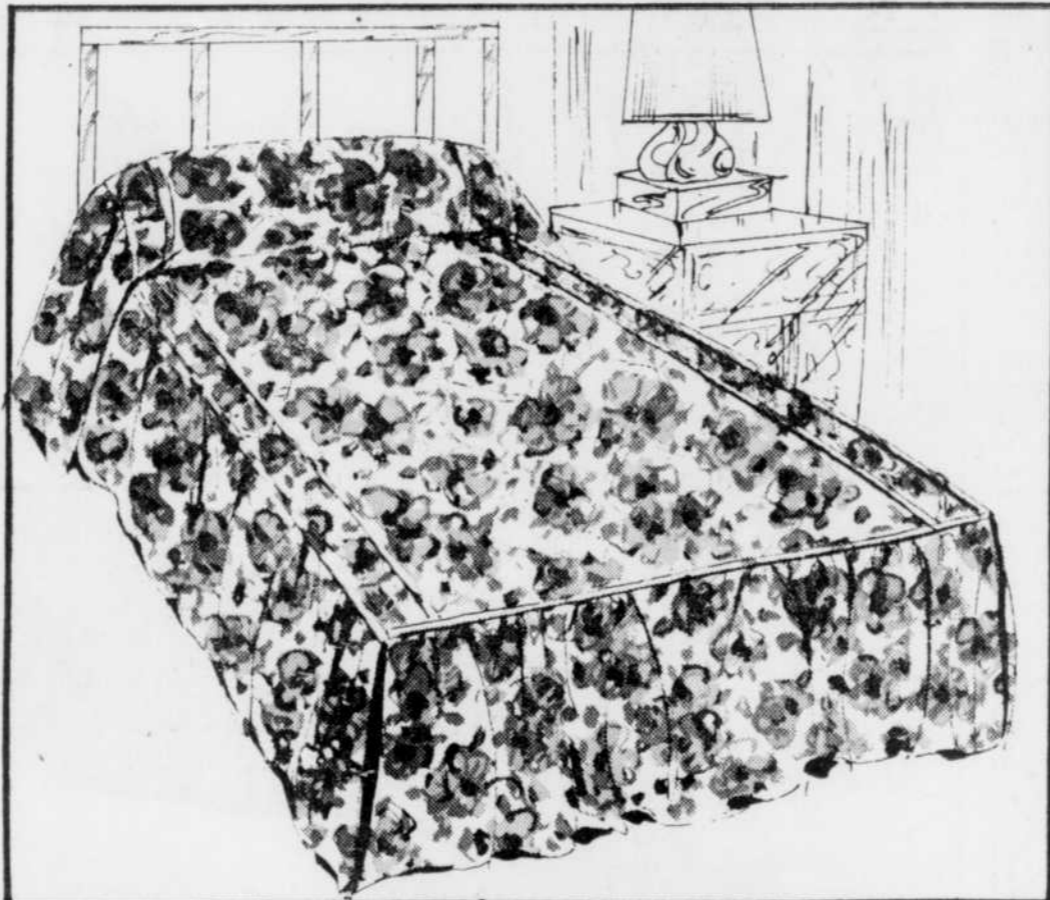
EATON

Aubaines au Carrefour de l'Estrie

Profitez de l'occasion! Couver-lit en coton lavable

Prix Eaton 15⁹⁹

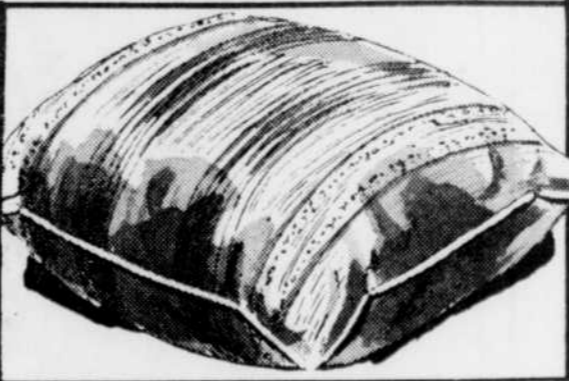
Complétez votre décor sans qu'il vous en coûte trop! Magnifique coton agréablement de fleurs gaies. Dessus pique, côtes finis d'un liseré. Jumeau (env. 80"x108") ou double env. 96"x108"). En lilas, rose ou ton or.



Draps et taies en coton Prix Eaton
Rayes Blancs
Jumeau (39" x 75", emboitant, 72" x 100", droit) 449 399
Double (54" x 75", emboitant, 81" x 100", droit) 499 459
Taies d'oreillers 179 169
Coton durable au fini texturé. Rayures arc-en-ciel ou blanc uni. Rayon 936



Couvertures lavables Prix Eaton 629
A prix-budget! Mélange douillet acrylique, rayonne et coton non-allergène. Lavable à la machine. Environ 72"x84". Fleuris lilas, rose ou bleu. Veuillez mentionner un second choix de couleur. Rayon 936.



Oreillers rembourrés duvet Prix Eaton 2 pour 835 429 ch.
Oreillers à prix économique! Rembourrage de duvet de poulet. Recouvrement de coton anti-plume à rayures roses ou bleues. Environ 17"x25". Faites provision à bon compte! Rayon 936



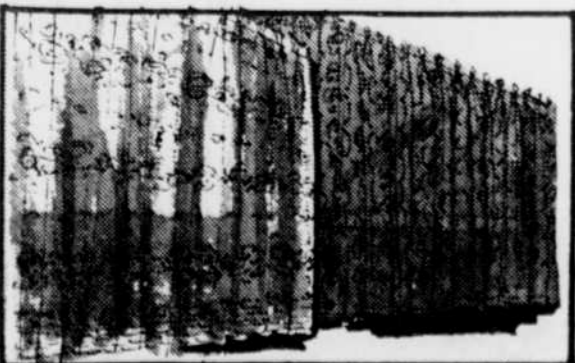
Soyez bien chaussés pour de bonnes Pâques

Prix Eaton 14⁹⁹ la paire

Préparez-vous à passer des fêtes de Pâques dans la joie et l'élégance en chaussant vos pieds de chic et de qualité avec ces souliers au dessus en cuir souple avec semelle en composé synthétique et talon en caoutchouc. Pointures 7 à 11 en demies. Profitez de cette aubaine de courte durée!

1. Soulier fourreau confortable et de bon ton disponible en noir, dans la largeur D seulement.
2. Beau mocassin oxford de style blucher avec laçage 3 oeillets, noir ou brun, largeur B seulement.
3. Voici le chic classique du style balmoral, 5 oeillets. En noir seulement, largeur E seulement.

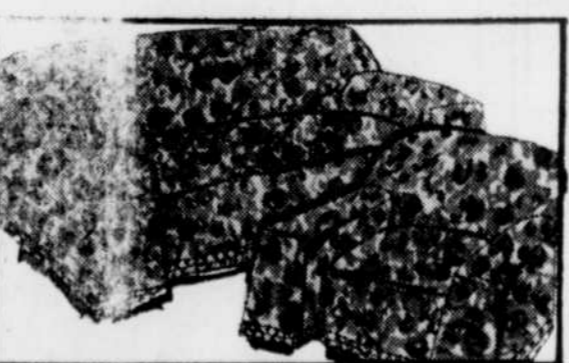
RAYON 937



Panneaux imparfaits Prix Eaton 35⁹⁹ ch.
Polyester texturé, tête à plis pinces, ourlet de 5", crochets compris. 1 3/4 largeur en blanc; double largeur en ton or, avocat ou melon. Environ 144" x 95".



Coussin de sol Prix Eaton 388
Grosse toile de coton généreusement rembourré de mousse. Décoratif et confortable. Motifs variés en bleu, ton or ou melon. Environ 20" x 20". Rayon 936.



Jetés décoratifs Environ Prix Eaton
60"x72" 699
70"x90" 999
90"x144" 1299
Coton à texture artisanale avec envers lamé agrippant. Lavable à la machine. Bleu, vert ou melon. Rayon 936

La célèbre garantie Eaton: Argent remis si la marchandise ne satisfait pas.

Venez ou téléphonez 563-4720 Livraison des commandes de 5.00 ou plus.

Heures d'ouverture Eaton: Lundi, mardi, mercredi de 10h. à 18h.; jeudi, vendredi de 10h. à 21h.; samedi de 9h. à 17h. Le standard ouvre à 9h.30 du lundi au vendredi et à 9h. le samedi: 563-4720.

"La Dernière Cène"
Cette magnifique reproduction à l'échelle 1/2 d'une des plus belles oeuvres de Leonard de Vinci, "La Dernière Cène", a été soigneusement reproduite sur "plexiglas" transparent par Bruno Meriggi. Cet important chef-d'oeuvre de 10"x26" peut être maintenant admiré au restaurant "La cabane à sucre" chez Eaton du Carrefour de l'Estrie.

Glanures thetfordoises

THETFORD MINES — Le président de l'Union des assistés sociaux du Parti Québécois, M. Jacques-Yvan Morin, lui confirmait qu'une intervention avait été faite en Chambre concernant la réduction de prestations. M. Léo Paquet déclare qu'il a également reçu l'appui des députés créditistes Fabien Roy et Camille Samson à ce sujet. Toutefois, il déplore le fait qu'aucune aide lui soit parvenue du député de Frontenac M. Henri Lecours.

C'est à se demander si l'hiver va finir. Plus de 6 pouces de neige se sont abattus sur la région de l'amiante hier. Les nombreux automobilistes qui avaient attendu des heures la semaine dernière afin que l'on puisse poser leurs pneus d'été se sont retrouvés dans une situation fort embarrassante.

Après le dîner de la Caisse d'entraide économique, ce midi. Les participants pourront effectuer une visite industrielle de la compagnie Sno-Jet de Thetford Mines. Cette visite est organisée en collaboration avec le commissaire industriel de la cité de Thetford, M. Guy Beaudoin.

Le service de la protection publique signale que quelques méfaits ont été commis dernièrement au Johnson memorial High School. On aurait apparemment fracassé quelques fenêtres pour pénétrer à l'intérieur. Par ailleurs, d'autres malfaiteurs auraient tenté de pénétrer à l'intérieur du club des contremaitres dans le quartier Mitchell. La porte aurait été forcée, mais à cet endroit on n'aurait pu pénétrer parce que la porte était verrouillée de l'intérieur.

Chronique judiciaire

THETFORD MINES, (YP) — Un mécanicien de 22 ans de Thetford s'est vu infliger une amende de \$25 accompagnée d'une ordonnance de probation l'enjoignant de garder la paix pendant un an suite au vol d'un chien appartenant à M. Ghislain Lisée du 873 de la 11e avenue à Thetford. Le procureur de l'accusé, qui avait plaidé coupable, a déclaré que c'était "un chien errant" et que son client n'avait fait que l'embarquer dans son auto et l'apporter chez lui, quitte à chercher plus tard qui en était le propriétaire. Apprenant par le procureur de la couronne que le chien l'avait mordu au moment de l'embarquement, le juge Gilles Lahaie a humoristiquement fait remarquer que si la bête avait agi ainsi c'est qu'elle n'était probablement pas d'accord! Quoi qu'il en soit, l'accusé a déclaré "qu'il l'avait trouvé beau parce qu'il ressemblait à Lassie, le chien vedette de télévision". Il aurait alors demandé à la petite fille qui était près de la bête si elle savait à qui il appartenait: devant son ignorance de la chose, il l'embarqua tout bonnement dans son auto et fila: mal lui en prit, car la petite fille avait noté son numéro d'immatriculation qu'elle a plus tard révélé à la police qui a ainsi pu retracer l'amateur de colies.

Une mère de 7 enfants de Thetford a écopé d'une amende de \$10 et d'une ordonnance de probation d'un an pour avoir commis un vol à l'échelle totalisant la somme de \$35.13. Le délit a eu lieu au magasin Continental de Thetford et la femme aurait été prise en flagrant délit alors qu'elle "chipait" des articles en compagnie de quelques-uns de ses jeunes enfants faisant de même. "Je ne le ferai plus jamais", a été sa déclaration devant le juge Lahaie, qui déplore le fait que la mère donnait le mauvais exemple à ses enfants.

Un jeune homme de Thetford accusé en vertu de l'ivresse-mètre a finalement plaidé coupable "pour ne pas perdre un autre avant-midi" à ce qu'il a lui-même raconté et ainsi écopé d'une amende de \$100 et les frais. Le jeune homme en est arrivé à cette conclusion après avoir discuté un bon moment avec le procureur de la couronne et le juge Lahaie, chose qui se voit rarement dans un tel cas. Il voulait savoir si les policiers avaient le droit de lui faire passer le test de l'ivresse-mètre compte tenu du fait qu'ils l'avaient intercepté pour un autre motif que celui-ci. "Si les policiers ont jugé qu'ils avaient un motif raisonnable de vous emmener, c'est suffisant", a rétorqué le juge. Apparemment, ces derniers avaient décelé une odeur de boisson dans son haleine et un "langage pâteux". Le test s'était avéré supérieur à 0.8 de quelques dixièmes. Le jeune homme ne semblait pas accepter le fait que le taux 0.08 soit appliqué à tout le monde: "Il y en a qui peuvent en prendre beaucoup et se comporter très bien", expliquait-il. "Que voulez-vous, le législateur a dû s'arrêter sur un chiffre particulier", a été la réponse du juge. Suite à sa sentence le jeune homme a demandé à nouveau la parole et sur le point de parler, s'est ravisé en disant comme pour lui-même: "Non, ça ne vaut pas la peine".

Manque de téléviseurs à l'Hôpital?

THETFORD MINES, (JD) — Les patients et les ex-patients de l'Hôpital général de Thetford Mines se plaignent du manque d'appareils de télévision dans les salons de chaque étage. A cet effet, une enquête, sur laquelle apparaissent plus de 1000 signatures, a été présentée au président, M. Ovide Hallé ainsi qu'au député provincial du comté de Frontenac, le Dr Henri Lecours.

Dans une lettre annexée à la requête, on souligne qu'habituellement, les hôpitaux de la province possèdent au moins un téléviseur par étage pour permettre aux gens de se divertir pendant leur séjour, ce qui est une pratique courante dans leur propre chambre.

Les fabricants devraient fournir un meilleur service qu'actuellement

THETFORD MINES, (YP) — Les fabricants d'instruments agricoles devraient être en mesure de fournir un meilleur service qu'actuellement, notamment en stockant plus de pièces au niveau de dépôts locaux et des succursales. Telle est l'opinion du député fédéral de Frontenac, M. Léopold Coriveau, qui prenait la parole à la Chambre des communes à l'occasion du débat sur le bill C-103 qui a pour objet d'assurer toute personne achetant un véhicule automobile ou un instrument agricole fabriqué au Canada et transporté d'une province à l'autre (ou même importé) la garantie d'être approvisionnée en pièces pendant une période de 10 ans.

L'importance primordiale, ajoutait le député qui est aussi secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, M. Eugene Wheland, qu'attendent les agriculteurs à cette question (approvisionnement en pièces) témoigne du fait qu'un retard de quelques jours dans la remise en marche d'une machine agricole importante pendant une campagne ardue pourrait exposer l'agriculteur à des pertes fort graves.

Selon l'avis du député Coriveau, l'entreposage commun des pièces serait l'une des meilleures solutions que l'on pourrait apporter jusqu'ici au problème d'approvisionnement de pièces de machinerie agricole et de véhicule automobile.

Thetford perd une nouvelle cause contre la firme Lessard Transport

THETFORD MINES, (YP) — La cité de Thetford vient de perdre une autre cause contre la firme Lessard Transport de Thetford Mines contre laquelle cette fois, elle avait déposé une plainte en vertu du code pénal l'accusant d'avoir construit sans permis une bâtisse sur les terrains qu'elle occupe entre les rues Rousseau et Carreau près du centre-ville de Thetford Mines.

Le juge Gilles Lahaie de la cour des Sessions de la paix a rejeté la plainte de la cité estimant qu'elle aurait dû être déposée contre le propriétaire du terrain ou le propriétaire de la firme de transport en l'occurrence deux personnes différentes, soit Mme Rosario Filion et M. Irénée Lessard. Apparemment, la firme Lessard Transport, au moment du dépôt de la plainte par la

cité en 1971 n'était pas une entité qu'on pouvait mettre en relation avec M. Irénée Lessard son propriétaire ou la propriétaire du terrain, la sœur de ce dernier, Mme Rosario Filion.

La plainte de la cité ayant été portée contre la firme Lessard elle-même, le juge l'a rejetée comme irrecevable.

C'est la cinquième cause impliquant la cité de Thetford avec des membres de la firme Lessard Transport qui est portée devant les tribunaux depuis quelques années. Sur ce nombre, la firme en a remporté quatre et la cité une. Il y a d'abord eu deux causes en vertu du code civil, l'une pour la démolition de la bâtisse et l'autre pour une démolition de clôture. Les deux furent remportées par la firme défendue alors encore au

jour d'hui par Me Maurice Warren de Thetford Mines. Inscrivant alors deux plaintes en vertu du code pénal la cité demandait la fermeture de l'écurie qu'entretenait supposément le propriétaire à l'intérieur d'une des bâtisses et l'enlèvement du tas de fumier que les poneys de l'écurie avaient contribué à faire accumuler à l'extérieur de la construction. Cette dernière requête fut accordée à la cité, mais

non la première. La cause qui vient de perdre cette semaine la cité impliquait toujours la même bâtisse que le propriétaire déclare être un endroit où ses employés vont prendre leur repas sur le travail. Cette histoire à suivre aura peut-être d'autres développements, la cité pouvant toujours "rediriger" sa plainte à l'endroit de personnes concernées directement cette fois.



Encore une autre...

Cela va-t-il finir par finir? semble la question que se posent les automobilistes thetfordois qui ont essuyé hier une autre tempête du printemps alors que nous sommes presque à la mi-avril. Déjà certains ont posé leurs pneus d'été et se mordaient les pouces pour ce geste hier. (Photo La Tribune, YP, Thetford Mines)

Le comité "Affaires sociales" fonde le "sous-comité quartier Mitchell"

THETFORD MINES, (JD) — Afin d'appuyer les demandes des citoyens du quartier Mitchell, les membres du comité "Affaires sociales", qui se réunit présentement pour compléter l'étude de cadrage de la région économique 03, ont décidé de procéder à la formation d'un "sous-comité quartier Mitchell". Ce dernier sera formé de cinq représentants du comité Affaires sociales et de cinq membres de la Ligue des citoyens du quartier Mitchell.

Les personnes choisies pour représenter la Ligue sont M. Georges Morin, M. Yvan Robin, Mme Antoinette Lessard, M. Conrad Bergeron et Mme Madeline Rouleau. Pour leur part, les représentants du comité Affaires sociales sont MM. Conrad Lagueur, Jean-Pierre Aumont et Jean-Gérard Poulin. Deux autres personnes seront choisies plus tard pour compléter ce sous-comité.

pour effectuer une enquête systématique des besoins et des aspirations de la population du quartier. Comme troisième étape, les membres du sous-comité veulent faire une mise au point publique, et finalement, une enquête proprement dite sera instituée.

Situation actuelle

Selon un représentant du comité Affaires sociales, la formation du sous-comité précité a été rendue nécessaire considérant la situation qui prévaut actuellement au quartier Mitchell. Le comité s'est entendu pour reconnaître que ce quartier était isolé du reste de la ville de Thetford Mines, les équipements y étaient forement détériorés et les services de transport, école, église et loisirs étaient suspendus. De plus, les membres constatent que le quartier est aux prises avec des problèmes sérieux de pollution d'air qui sont causés par la mine. Lors de la dernière assemblée du comité Affaires sociales, un résident du quartier Mitchell déclarait que la seule solution acceptable

pour la population était le déménagement. Cette personne ajoutait que pour en arriver là, il semblait que la population soit solidaire et que le comité exécutif de la Ligue soit prêt à relancer le débat sur la place publique et aller jusqu'au bout de la lutte.

Rôle de la TVA

Les responsables de la télévision communautaire de la région de l'amiante veulent donner aux grou-

pes de citoyens qui sont exclus des mécanismes de décision au plan social, politique et économique un moyen de communication qui soit bien à eux. De plus, les responsables verront à ce que le contenu des émissions soit créé, utilisé et contrôlé par les groupes populaires et les travailleurs en vue de la promotion des intérêts sociaux, politiques, économiques, culturels et moraux de la population de l'amiante. Les principaux objectifs de la TVCRA sont d'assurer la libre expression des travailleurs et des groupes populaires, d'offrir une priorité aux groupes populaires, permettre le développement et la promotion des services communautaires et enfin susciter une prise de conscience et des réactions face aux situations et aux problèmes qui ont un intérêt public.

Coordinateur

Récemment, la TVCRA embauchait Mlle Claire Fradette à titre de coordinateur du projet. Parmi les diverses fonctions qu'elle devra accomplir on retrouve premièrement la confection de projets pour des émissions, Mlle Fradette devra contacter les différents organismes et également démontrer le fonctionnement des appareils de télévision. Selon M. Jean-Pierre Aumont, si le tout se produit comme on l'espère, un deuxième permanent serait embauché l'an prochain.

Un vol par effraction: quatre mois de prison

THETFORD MINES, (YP) — Un jeune homme de 20 ans, Gabriel Vallée du 1431 de la rue Coriveau à Thetford Mines a écopé hier d'une peine d'emprisonnement de 4 mois pour un vol par effraction d'un montant de \$100. La sentence, prononcée par le juge Gilles Lahaie de la cour des Sessions de la paix hier au palais de justice de Thetford Mines, s'accompagne d'une ordonnance de probation de deux ans.

C'est le dossier passablement chargé du jeune homme qui lui a valu une sentence aussi sévère du juge. En effet, Vallée, un aide-fermier la plupart du temps, avait écopé d'une sentence de trois mois de prison pour avoir pris une auto sans permission en septembre 1973 et avait précédemment, en 1972, été accusé de trois chefs de vols de moins de \$100. A ce moment une sentence de probation lui avait été ordonnée.

Tournant de sa vie L'avocat du jeune homme, Me Jacques Duquette, du Service juridique avait fait valoir devant le juge que son client semblait vouloir revenir dans le droit chemin, qu'il était à un tournant de sa vie et qu'une sentence trop sévère ne serait pas appropriée compte tenu qu'une dernière chance devait lui être accordée. Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Jean-Luc Dutil, a signalé au juge que les faits du jeune homme s'amplifiaient avec le temps et que l'accusé, qui avait plaidé coupable à l'accusation, semblait assez mal parti pour justifier une peine de prison d'au moins 6 mois. Après une délibération de quelques minutes au cours de laquelle le juge a étudié une fois de plus le rapport présentiellement préparé par le criminologue Richard de St-Joseph de Beauce, la sentence a été finalement rendue.

Vallée avait pénétré par effraction dans la nuit du 20 au 21 décembre 1973 dans la pizzeria "Bravo Pizzeria" située à 109 Notre-Dame Nord, y avait dérobé un certain montant d'argent et le brioquet du propriétaire, Dimitri Tsiris, d'une valeur de \$45.

Une journée d'information à l'intention des agriculteurs

(JD) — Devant l'importance grandissante des divers modes d'exploitation de fermes tels association père-fils, société, compagnie et autres, le ministère de l'Agriculture désire renseigner adéquatement ces agriculteurs qui pensent opter, à plus ou moins long terme, pour une telle forme de production agricole. A cet effet, le bureau régional du dit ministère organise une journée d'information destinée à tous les agriculteurs de la région de l'amiante qui sera tenue en la salle de l'hôtel La Seigneurie de Ste-Marie de Beauce, jeudi le 25 avril à 10 heures.

Plusieurs personnes-resources traiteront des différents aspects de la production agricole. Le premier sujet sera l'agriculture régionale vs le phénomène de groupe avec M. Jacques St-Hilaire, agronome. Le notaire Jean-Rock Bolduc parlera ensuite des aspects juridiques de l'agriculture. De plus, MM. Philippe Tremblay et Léonid Cloutier ont été invités pour traiter des aspects fiscaux. Ces derniers seront suivis de M. Caudé Roy, agriculteur, qui entretiendra les participants sur les cas d'association. M. Réal-Yves Tremblay, agronome, exposera par la suite les aspects humains de l'agriculture. A midi, il y aura une

periode de questions sur les sujets au cours de l'avant-midi.

Pendant l'après-midi M. Jean-Marc Lacasse, agronome, fera un exposé sur la gestion d'une ferme co-exploitée et les agronomes André St-Aubin et Gérard évêlée parleront de financement, économie et politiques. Finalement M. Victor Darac, courtier, traitera de la protection des co-exploitants. Pour terminer la journée, une période de questions a été réservée afin que les participants puissent obtenir des enseignements additionnels sur les modes d'exploitation de fermes.

GRONDIN AUTOMOBILES INC.
MERCURY LINCOLN
Thetford Mines Tél. 338-8558

JAMERLU INC.
Service APPAREILS MÉNAGERS
423-5697

BERNARD LAMARCHE
Entrepreneur-électricien
Installations — Réparations Industriel Commercial — Résidentiel
1089, St-Jean-Baptiste — 335-7179
THETFORD MINES